

SIVOS DE FORGES ET LA GRANDE PAROISSE

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures,
les membres composant le Conseil d'Administration du SIVOS de Forges et La
Grande Paroisse, se sont réunis à la Mairie de La Grande Paroisse sur la
convocation de Madame Laurence SIMON.

Présents : Quorum atteint : Mmes Laurence SIMON Mmes Dominique
MICHOT, Axelle GINEAU, Sylvie GOMES SIMOES, Emilie GIRAUD, Solène
HEITZMANN, Sahdia BEVILLARD MM M Emmanuel LEDOUX, Xavier
RIBEIRO, Dimitri ARNOULD.

1 Absente excusée : Mme Malory AUMONT,

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GOMES SIMOES

Procès-verbal du 14 avril 2026

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 7 avril 2026.
2. Approbation du CFU 2025.
3. Affectation du résultat 2025.
4. Budget Primitif 2026.
5. Indemnités du Président et des adjoints.
6. Affaires et questions diverses.

1. Approbation du conseil Syndical du 07 avril 2026

la Présidente demande aux conseillers, si des observations sont à formuler sur le procès-verbal du 07 avril 2026.

Le procès-verbal du 7 avril est adopté à l'unanimité

2 Approbation du Compte Financier Unique 2025

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 279 247.29 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général 335 862.90 €

*A comparer au réalisé 2024, les dépenses ont une baisse de (9.90 %) : dû à une
réduction des combustibles, eau, assainissement, fournitures de petits équipements.*

Chapitre 012 : charges de personnel 915 080.45€
A comparer au réalisé 2024, hausse des charges de personnel (10.20 %) due à une augmentation de la rémunération du personnel titulaire, des charges SS et prévoyance et à des charges sociales, quelques remplacements d'arrêt maladie (agence d'intérim).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante 28 303.94€
A comparer au réalisé 2024, une hausse de (10.80%) due à des frais de scolarité.

Recettes : Avec les résultats reportés 1 383 273.92€

EN INVESTISSEMENT

Dépenses : 78 513.97€

Sur le budget 2025 les dépenses en investissement en réalisés ont une différence de - 10.14 %.

Recettes : Avec les résultats reportés 504 539.32€

Mme Dominique MICHOT expose, la Présidente ayant quitté la salle le temps du vote :

Section fonctionnement :

- Dépenses	1 279 247.29€		
- Recettes	1 383 273.92€	Soit un excédent 2025	104 026.63€

Section investissement :

- Dépenses	78 513.97€		
- Recettes	504 539.32€	Soit un déficit 2025	426 025.35€

Les membres du Conseil d'administration décident à l'unanimité d'adopter le compte administratif de l'exercice 2025 arrêté comme ci-dessus et d'autoriser la Présidente à signer tous les documents y afférents.

Mme **Sylvie Gomes Simoes** demande des explications concernant les frais de scolarité.

La Présidente indique que ces frais concernent les familles qui sollicitent la scolarisation de leurs enfants dans une école située en dehors de leur commune de résidence. Elle précise que plusieurs familles de la commune de Forges sont actuellement concernées.

M. Emmanuel Ledoux souligne qu'il conviendra de porter une attention particulière à ces demandes, afin d'éviter qu'elles n'aient pour conséquence une baisse des effectifs scolaires et, à terme, la fermeture de classes sur la commune.

Mme Emilie GIRAUD, rejoint la séance à 19h12 et prend part aux délibérations à compter du point n°3 relatif au budget.

3 Affectation du compte de résultat 2025 au BP 2026.

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat, Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat, celui d'investissement restant toujours en investissement et devant en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

1- De procéder à l'affectation du résultat à fin 2025 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP 2026 (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	0.00
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 du budget)	177 238.73€
Total affecté au c/1068 (au budget)	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT déficit A REPRENDRE (LIGNE 001 du budget)	17 113.78€

M. Emmanuel Ledoux indique que, dans le cadre de l'affectation des résultats, il est constaté un excédent de 177 238,73 € ainsi qu'un déficit de 17 113,78 €.

Il précise que ces montants doivent être relativisés dans la mesure où une partie de l'excédent correspond à des crédits déjà engagés et ne constitue donc pas une disponibilité réelle pour de nouvelles dépenses.

Les membres du Conseil d'administration décident à l'unanimité d'adopter l'affectation de résultat 2025 comme cité ci-dessus.

Mme Sahdia BEVILLARD rejoint la séance à 19h19 et prend part aux délibérations à compter du point n°4 relatif au budget.

4 Budget primitif 2026.

EN FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 396 000.00€

Chapitre 011 : Charges à caractère général 400 000€

Baisse des charges par rapport au budget 2025 de 8.30 %. Frais dû à l'augmentation des fournitures non stockables (eau, électricité, gaz....) Achats prestations de service (sorties sur la structure jeunesse ...), entretien des bâtiments publics.

Chapitre 012 : Charges de personnel 961 000.00€

Hausse des charges de personnel (9.4 %) par rapport au budget réalisé 2025 due aux impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations, rémunérations du personnel non titulaire, charges SS et prévoyance, une prévision d'absences de personnel.

<i>Chapitre 023 : Virement section d'Investissement</i>	<i>11 000€</i>
<i>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</i>	<i>30 900€</i>
<i>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles</i>	<i>2 000€</i>
<i>Chapitre 68 : Dotation aux amortissements</i>	<i>2 100€</i>

Recettes : 1 396 000.00€

Une baisse de 9.1 % dû en parti aux dotations et subventions.

Pour Forges, fréquentation des services du SIVOS à hauteur de 10.43 % et les écoles : 8.87 %.

EN INVESTISSEMENT

Dépenses : 144 000.00€

Sont inscrits pour 2026

♦ *Au chapitre 21, des travaux dans les écoles (Toiture du restaurant scolaire, végétalisation et ombrages de la cour d'école André Cholet, vélos...).*

Recettes : 1 396 000.00€

Une hausse due à un virement de la section de fonctionnement, dotation, fonds divers et réserves.

Section de fonctionnement	1 396 000.00€
Section investissement	144 000.00€

Les membres du Conseil d'administration décident à l'unanimité de voter le budget primitif 2026 et par section budgétaire, et par chapitre.

5. Indemnités de fonction

Le ou la Président(e) et vice-présidents des EPCI, vu le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 5211-12) bénéficient d'indemnités de fonctions.

Ces indemnités (modifiées en dernier lieu par les décrets n° 2004-615 du 25 juin 2004 et n° 2005-325 du 14 mars 2005), varient en fonction du type de structure concernée et bénéficient à ce titre d'une indemnité dans la limite de l'enveloppe totale des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au président et aux vice-présidents. Celle-ci ne peut se cumuler avec l'indemnité de fonction dans le cas où la communauté regroupe moins de 100 000 habitants (conformément à l'article L. 2123-24-1 III).

Les assemblées locales, ont l'obligation de délibérer sur les indemnités de leurs membres, en début de mandature. Cette délibération doit intervenir dans les 3 mois suivant l'installation des nouvelles assemblées. Toute délibération doit être accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées.

La président (e) : le taux maximum d'indemnités pouvant être octroyé s'élève à 12,2 % soit 501,48 € mensuels brut ;

Pour chaque vice-président, le taux maximum d'indemnités pouvant être voté s'élève à 4,65 % soit 191,14 € mensuels brut.

La Présidente demande si l'ensemble de l'assemblée délibérante valide ses taux, à l'unanimité les taux sont validés.

6 Affaires et questions diverses

Les élus n'ayant plus aucune question, le conseil administratif est clos à 19h40

Présidente du SIVOS

Mme Laurence SIMON



Secrétaire de séance

Mme Sylvie GOMES SIMOES

